



EPTB Bresle

Institution interdépartementale Oise / Seine-Maritime / Somme
pour la gestion et la valorisation de la Bresle

Bien désherber dans les collectivités

Visite de la Communauté de communes du Plateau picard

Synthèse de la journée du 20 mai 2010

Action réalisée avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie
et la participation de la Communauté de communes du Plateau picard



PROGRAMME DU MATIN

- 10h30 : Arrivée au siège de la Communauté de communes du Plateau picard (CCPP)
Café d'accueil
- 10h40 : Les moyens mis en œuvre à la CCPP – Partie 1
- 11h00 : Départ pour le gymnase de Maignelay-Montigny
Démonstration de l'équipe technique
- 11h45 : Départ pour le restaurant « Le Novello »

RESUME DES INTERVENTIONS

10h30 - Le groupe est accueilli par M. Jean-Louis Hennon, vice-président de la Communauté de communes, et Mme Laetitia Vandamme, chargée de mission ressource en eau.

M. Hennon rappelle les compétences principales de la Communauté de communes du Plateau picard, dans les domaines de l'aménagement de l'espace, du développement économique et de l'environnement. L'eau occupe une place importante dans la politique environnementale de la CCPP : assainissement autonome, lutte contre les pollutions et protection de la ressource en eau sont des axes forts de cette politique.

Dans le cadre du contrat territorial signé avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la CCPP a fait le constat de la vulnérabilité des ressources en eau notamment pour la qualité de l'eau potable. C'est ainsi qu'elle s'est engagée dans une démarche zéro phyto pour l'entretien des espaces verts, et qu'elle a signé la Charte d'entretien des espaces publics avec le Conseil régional de Picardie et l'Agence de l'eau Seine-Normandie.



Arrivée au siège de la Communauté de communes du Plateau picard

11h00 - Le groupe rejoint le car pour se rendre au gymnase de Maignelay-Montigny, où l'équipe technique espaces verts de la CCPP est en train de désherber.

M. Eric Voviaux nous présente le matériel acquis par la CCPP. L'équipe technique dispose de trois types désherbeurs thermiques à gaz :

- **le désherbeur thermique à dos** : la bouteille de gaz est portée à la façon d'un sac à dos ; la flamme directe est produite au bout d'une lance.
- **le désherbeur thermique chariot** : la bouteille de gaz est traînée sur un chariot ; la flamme directe est produite au bout d'une lance.
- **le désherbeur thermique à rampe (infra rouge)** : la bouteille de gaz est poussée sur un chariot ; au sein d'un four, la flamme chauffe un élément qui transmet la chaleur par irradiation via une rampe de 8 brûleurs.



Démonstration du matériel : à gauche le chariot et à droite la rampe à infra rouge

La démonstration permet d'observer l'effet des différents matériels sur les surfaces et sur la végétation. Dans tous les cas, il ne faut pas chercher à brûler la plante. Un unique passage à une allure de marche permet de détruire les cellules de la plante. On peut le vérifier en pressant entre ses doigts une feuille et en observant la couleur plus foncée qu'elle prend.

Le résultat est bien visible sur la zone gravillonnée traitée avec le désherbeur à infra rouge, de la largeur d'une tondeuse. Le passage de la machine provoque le foncement et le rabougrissement des végétaux. En regardant l'ensemble de la zone, on peut distinguer les endroits où la machine est passée, ou pas.

Comme on le voit sur les photographies ci-dessus, l'emploi de ce matériel ne nécessite pas d'équipement spécifique pour l'utilisateur. Concernant la sécurité, les agents soulignent les précautions à prendre pour éviter les risques d'incendies : éviter de traiter par temps très sec, sur des feuilles mortes, au pied des haies, ...

Pour en savoir plus sur le fonctionnement du matériel et les précautions d'utilisation, nous vous conseillons de consulter le guide pratique réalisé par la Maison de l'agriculture biologique du Finistère : *Le désherbage thermique à gaz* sur http://www.mce-info.org/Pesticides/docs_pdf/desherbagementhermiquegaz.pdf

Mme Vandamme présentera en début d'après-midi les avantages et inconvénients de ces techniques.

PROGRAMME DE L'APRES-MIDI

- 14h00 : Les moyens mis en œuvre à la CCPP – Partie 2
Evaluation de la démarche
- 15h30 : Départ pour le CFPPA d'Airion
Visite de la plateforme des techniques alternatives
- 16h30 : Bilan de la journée
- 17h00 : Retour

RESUME DES INTERVENTIONS

14h00 - Mme Vandamme présente la politique Zéro Phyto de la CCPP.

Elle commence par rappeler que dans cette collectivité, ce sont les agents qui ont impulsé cette nouvelle dynamique suite à une formation sur les bonnes pratiques et sur les techniques alternatives aux produits phytosanitaires.

Dans un premier temps, un diagnostic a donc été réalisé en interne, avec l'appui de la FREDON Picardie. Plusieurs problématiques ont été détectées : les bonnes pratiques d'application n'étaient pas forcément respectées, les normes de sécurité, comme par exemple celles relatives au local de stockage des produits, non plus.

La volonté des agents conjuguée à celle des élus a permis de déboucher sur la mise en place d'une nouvelle organisation pour l'entretien des espaces verts, afin de remplacer tout désherbage chimique par un désherbage thermique. Ces pratiques présentent plusieurs avantages, et notamment :

- l'applicateur peut se passer d'un équipement encombrant et inconfortable,
- la météo lors de l'application est sans importance,
- la santé de l'utilisateur et du public est préservée,
- l'eau et la biodiversité ne sont pas atteintes.

Mme Vandamme précise qu'il ne faut pas compter remplacer le chimique par le thermique tout en conservant la même organisation du service. Désherber au thermique gaz, comme dans le cas de la CCPP, prendra plus de temps, car il faut passer plus souvent. Il faudra donc dégager du temps sur d'autres tâches relatives aux espaces verts. Par exemple :

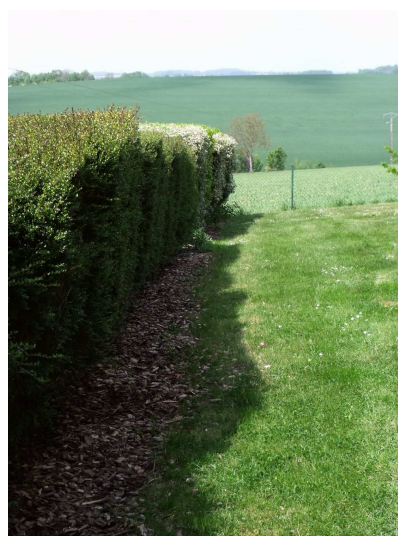
- réduire les passages à la tondeuse sur les zones enherbées,
- planter des couvre sols ou des jachères,
- pailler les parterres, les haies, ...,
- accepter davantage la végétation spontanée dans certains endroits, ...

Tous ces changements seront perçus par la population et nécessitent un accompagnement en termes de communication et de sensibilisation, à la fois dans la collectivité et à la fois envers la population, pour expliquer la démarche.



**ANNEXE 1 :
DIAPORAMA DE
PRESENTATION**

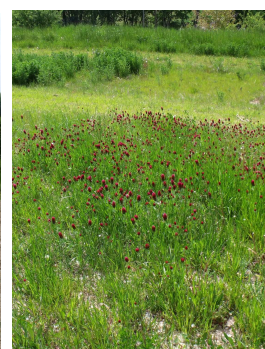
14h45 - Exemple des espaces verts situés au niveau du siège de la CCPP.



Limiter les interventions : avec une jachère à gauche, ou du paillis à droite

15h30 - Le groupe rejoint le car pour se rendre au CFPPA d'Airion, centre de formation agricole qui a développé une plateforme des techniques alternatives.

M. Christophe Dempierre, le directeur du CFPPA nous accueille et nous présente la plateforme des techniques alternatives développée par le centre de formation. Une parcelle est dédiée à des essais de différents couverts végétaux : des associations de plantes sont expérimentées pour couvrir les pieds d'arbres, créer des massifs de vivaces, implanter des couvre sols, ... Cette plateforme permet de tester les conditions de développement de ces couverts sans aucun apport d'engrais ou de pesticides.



Présentation de différents essais : au milieu, des associations de graminées pour les pieds d'arbres ; à droite, un îlot de trèfle incarnat pour remplacer une pelouse

Grâce à ces îlots tests, les futurs exploitants agricoles ont un élément de comparaison par rapport à la culture traditionnelle (couverts environnementaux, jachères, ...), mais les élus du territoire peuvent aussi apprécier des solutions dédiées aux espaces publics des collectivités (massifs pieds d'arbres, vivaces, jachères, ...).

16h30 - Retour au siège de la CCPP pour le bilan de la journée.

OBJECTIF ZERO PHYTO

sur les espaces verts de la Communauté de communes du Plateau Picard

LAETITIA VANDAMME

Chargée de mission « Protection de
la ressource en eau »

1. Historique

- 2007: proposition aux agents communaux de participer à une formation sur la bonne pratique des phyto et des techniques alternatives
- motivation des agents des ST de se lancer dans les techniques alternatives
- Soutien technique et financier de la FREDON, du CONSEIL REGIONAL et de l'AGENCE DE L'EAU SN
- 2008: réduction de l'utilisation des produits phyto
- Depuis 2009: zero phyto
- Octobre 2009: Signature de la Charte Régionale d'entretien des EP

2. Diagnostic des pratiques phytosanitaires de la CCPP

2.1 les lieux

12 sites = 10 Hectares d'espaces verts à gérer

2.2 les pratiques

Le traitement:

- Pas de dosage, ni étalonnage, pas de préparation sur l'aire de lavage systématique
- Port d'équipement de protection systématique
- Pas d'enregistrement des interventions
- Passages: 2 à 3 par an par site

2.3 Les produits et le stockage

Pas de local phyto
ARLEN D et GLYPHOSATE

2.4 Le personnel

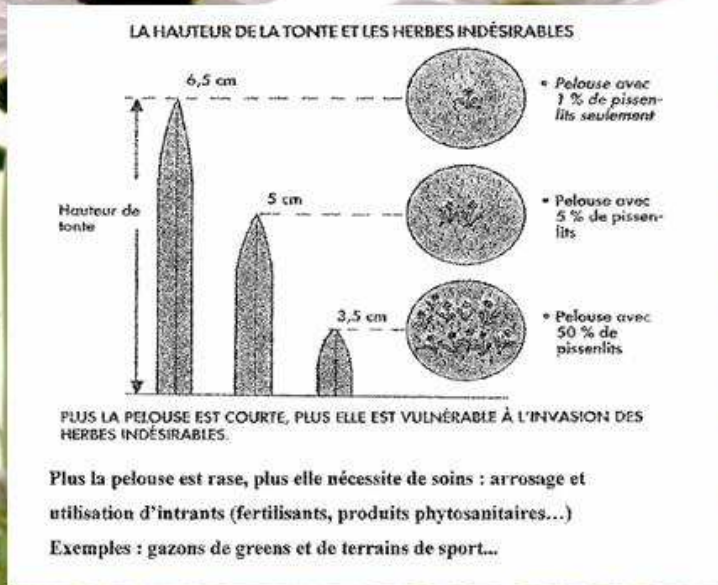
2 personnes qui ont fait la formation espaces verts niveau 1

3. LES TECHNIQUES ALTERNATIVES MISES EN PLACE

Pelouses	Réduction des tontes et hauteur de la tonte à 6,5 cm 200m ² en jachère fleurie
Le long des bordures des pelouses	Sarcloir tous les 15 jours Ou desherbeur thermique
Parking	Binette/arrachage manuel Ou desherbeur thermique
Parterres	Paillage avec copeaux bois
Grillage	Paillage avec résidus de tonte ou copeaux bois

4. DESCRIPTIFS DES TECHNIQUES

4.1. Réduction du nombre de tontes et réglage de la hauteur



AVANTAGES

Gain de temps (moitié moins de passages)
Pelouses plus drues
Développement de fleurs

INCONVENIENTS

Herbe qui repousse plus vite
Et ne peut être mené sur les sites dits de prestige

4.2. Les jachères fleuries

A partir d'une pelouse:

- **Technique du faux semis** : labour en septembre et laissée à nu durant tout l'hiver puis labour au printemps de l'année suivante
- **Semis** après préparation de la terre: 4g/m² avec du sable en avril
- **Fauche** : 2 fois par an





AVANTAGES

Coopération avec CFPPA Airion et asso locale pour préparation sol

Une fois planté: Gain de temps

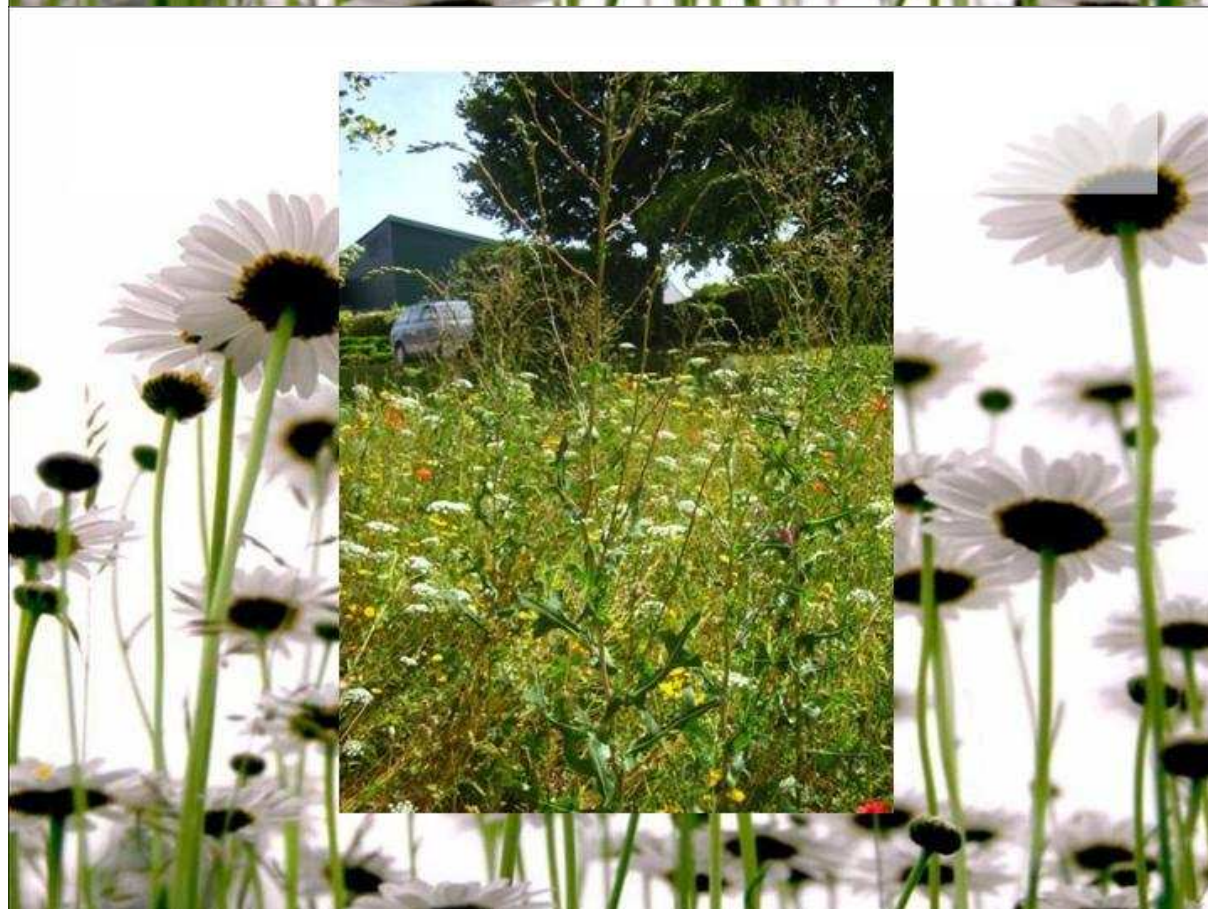
esthétique

INCONVENIENTS

Préparation terrain pour la 1ere année longue

Invasion d'espèces envahissantes si pas de suivi

Jachère mettra du temps à se stabiliser au vu du substrat initial



4.3. Le desherbeur Thermique :

- 6 desherbeurs thermiques :

3 à dos, beaucoup plus pratique et qui peut se transporter très facilement

2 chariots pour les surfaces plus importantes à désherber

1 Infra rouge: 75 cm de large : allée gymnases



AVANTAGES

Bien adapté aux enrobés

Pas de risque pour la santé, pas besoin d'équipements de protection

Peut se faire quelles que soient les conditions météo

INCONVENIENTS

Demande plus de passage

Agent qui a tendance à brûler la plante: augmente la conso, et le temps passé

4.4 Le paillage

- Décaissage des parterres
- Paillis de 7 cm de hauteur
- durée: 3 ans



Paillis avec résidus de tonte



Paillis avec copeaux de bois



AVANTAGES	INCONVENIENTS
Esthétique	Coût
Plus de desherbage pendant 3 ans	Main d'œuvre pour la mise en place

5. Le personnel

- ▶ formation sur la manipulation du désherbeur thermique
- ▶ Quelques règles de sécurité sont à suivre: posture à adapter pour le port de la bouteille de gaz, chaussures de sécurité, gants anti-chaaleur, caler le desherbeur thermique lors du transport...
- ▶ Lors de la manipulation: attention aux objets inflammables

6. BILAN FINANCIER

	PHYTO	METHODES ALTERNATIVES
Année N	Produits: 460€ Local phyto: 2500€ Équipements: 250€ pour 3 agents TOTAL: 3210€	5 Desherbeurs thermiques: 2000€ Subventions (80% AE, CG et CRP): reste 400€ 6 bouteilles de gaz= 220€ Paillis=525€ Semis (200m2)= 125€ Participation CCPP : 1270€
N+1	460€ produits 100€ équipements TOTAL: 560€	Bouteille de gaz= 300€ desherbeur thermique IR: 3200€ Subventions (80% AE, CG et CRP): reste 640€ Total: 940€
N+2 N+3	560€ (prdt, éqpts)	300€ (gaz)
N+4	Rachat équipts: 250€ Produits: 460€ TOTAL: 710€	Paillis: 550€ Gaz: 300€ TOTAL: 850€

synthèse

	avec phyto	0 phyto
Bilan sur 4 ans	5040€	3360€ (avec subvention)

7. BILAN TECHNIQUE

Siège CCPP	Desherbage	tonte	TOTAL
Etat initial	1 jour	12 jours	13 jours
Zéro phyto	3 jours (+ paillis)	10 jours	13 jours

8. Communication

- Par revue interne
- Par des panneaux
- Par des réunions d'information

1ere année:

Sentiment de dévalorisation du travail des agents car le résultat n'est pas visible

C'est pourquoi....

Un maitre mot: la tolérance

- Accepter la végétation spontanée
- Avoir un autre regard sur les herbes spontanées: notion de « propreté » qui est différente

L'accompagnement de la Communauté de communes

- Accompagnement des communes : choix des techniques, communication
- La communauté de communes offre la formation des agents
- À condition de signer la Charte...